

FICHE DE PRÉVENTION

SPORTS ET LOISIRS

TRAMPOLINES A USAGE FAMILIAL

(Mise à jour – Mars 2016)



Les trampolines sont constitués d'une toile horizontale fixée à un cadre par des ressorts sur lequel on fait des sauts et des figures acrobatiques. Leur diamètre varie de 1 m environ à plus de 4 m et leur hauteur de 25 à 95 cm. Les trampolines, bien que de plus en plus populaires comme loisir à la maison, peuvent entraîner des accidents tels que :

- chutes, mauvaises réceptions, collisions avec un autre trampoliniste ;
- blessures par accrochage de liens, chaînes, lacets, ceinture, par contact avec des objets tranchants tels que couteaux de poche, voire clefs ;
- déclenchement de certaines pathologies.

TEXTES APPLICABLES

(Ces textes sont donnés à titre informatif et ne sauraient se substituer à la réglementation en vigueur)

- ➔ Norme NF EN 71-14 (janvier 2015) : Sécurité des jouets - Partie 14 : trampolines à usage familial.
- ➔ Décret n° 2010-166 du 22 février 2010 relatif à la sécurité des jouets.

- ➔ Directive 2009/48/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 modifiée relative à la sécurité des jouets.

CONSEILS DE PREVENTION

➔ **Avant l'achat**

- ✓ Privilégiez les modèles de trampoline équipés d'un filet de sécurité.
- ✓ Vérifiez :
 - l'étiquetage concernant l'origine, les noms et adresses du fabricant ou de l'importateur ;
 - la clarté et la précision des avertissements et éléments d'information donnés par le distributeur ou le revendeur ;
 - la lisibilité de la notice de montage, d'installation et d'utilisation ;
 - le marquage sur le produit ;
 - la qualité des mousses, leur capacité de recouvrement du cadre ;
 - les matériaux constitutifs du cadre et des ressorts.

Les deux derniers points sont indispensables, non seulement à la sécurité de la pratique du trampoline, mais également à une durée de vie raisonnable de l'appareil.

➔ **Lors de l'utilisation**

- Assurez-vous que vous disposez d'un espace suffisant pour installer un trampoline de grande dimension, sans aucun obstacle dans un large rayon au-dessus et alentour.
- Contrôlez au moins une fois par an le bon état de la structure, de la toile, des mousses et des ressorts, surtout si le trampoline est enterré (ou même semi enterré).
- Respectez scrupuleusement les consignes de sécurité et les mises en garde décrites, tant dans les notices d'utilisation que sur l'appareil lui-même.
- N'autorisez qu'un seul utilisateur à la fois car en cas de pratique à plusieurs, c'est le plus léger (et donc souvent le plus jeune) qui est systématiquement éjecté.
- Ne laissez pas un jeune enfant grimper sur l'appareil à l'aide d'un support. S'il ne peut pas accéder à la toile par ses propres moyens, c'est qu'il n'est pas encore apte à pratiquer ce type de loisir.
- Vérifiez que les vêtements ou chaussures de l'utilisateur ne comportent ni liens, ni lacets et que le trampoliniste ne porte sur lui ni chaîne, ni ceinture, ni objet métallique tels que clefs ou couteau.
- Veillez à ce que l'utilisateur dispose bien des capacités et des compétences pour utiliser un trampoline, cet exercice physiologiquement intense pouvant présenter des risques par rapport à certaines pathologies.